

Le Président de l'Université de Lorraine,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles :

- L.613-1 et L.712-2,
- D.612-1 à D.612-18 relatifs à l'inscription des étudiants dans les universités,
- D.613-6, D.613-11 relatifs aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur,
- D.613-38 à D.613-50 fixant les conditions de validation des études, expériences professionnelles ou acquises personnelles en vue de l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur,
- D.612-32, D.643-59 à D.643-62-6 relatifs au diplôme universitaire de technologie ,

Vu le décret n°2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine,

Vu l'arrêté du 3 août 2005 relatif au DUT dans l'espace européen de l'enseignement supérieur,

Vu l'arrêté du 19 février 2018 habilitant l'Université de Lorraine à délivrer le DUT dans la (les) spécialité(s) mentionnées ci-dessous,

Vu la proposition du Directeur de l'IUT prévue par l'article 3 de l'arrêté du 3 août 2005

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du Président de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017,

ARRÊTE

Article 1 :

En plus du directeur de l'IUT ou de son représentant et des chefs de département de l'IUT, membres de droit, sont nommés pour l'année 2020/2021 en tant que membres du jury d'admission en Année spéciale de DUT pour l'année 2021/2022, composé selon les dispositions de l'article 4 de l'arrêté du 3 août 2005 précité :

Président :

- M. Harouna SOULEY ALI, directeur de l'IUT Henri Poincaré de Longwy

Pour la spécialité GESTION DES ENTREPRISES ET DES ADMINISTRATIONS option Gestion et Management des Organisations

*Représentants des enseignants et enseignants chercheurs :*

- GUENDOUZ Miloud, Chef de Département, Professeur certifié
- CHOFFEL Denis, MCF
- YLDIZ Hélène, MCF
- BELKACEM Rachid, MCF

*Représentant(s) des milieux professionnels :*

- MENUISIER Nicolas, Cadre de banque au Crédit Agricole
- HENRY Michel, Directeur d'agence Crédit Mutuel

Pour la spécialité GENIE THERMIQUE ET ENERGIE

*Représentants des enseignants et enseignants chercheurs :*

- MAURICE Dominique, Chef de Département, Professeur certifié
- DANGEVILLE Jean-Louis, Professeur ENSAM
- DE LIMA Lionel, Professeur agrégé
- EL GANAOUI Mohamed, Professeur des Universités

*Représentant(s) des milieux professionnels :*

- ACETI Cédric, Responsable de site LONGOSANIT

Pour la spécialité GENIE ELECTRIQUE ET INFORMATIQUE INDUSTRIELLE

*Représentants des enseignants et enseignants chercheurs :*

- ALMA Marouane, Chef de Département GEII, Maître de Conférences
- BADDAS Latifa, Maître de Conférences
- CAMELLE Laurent, Maître de Conférences
- FRONIEUX Marie-Françoise, Professeur certifiée
- ZASADZINSKI Michel, Professeur des Universités

*Représentant(s) des milieux professionnels:*

- CAPTANT Mickaël, CAD Designer EMTRONIX
- MUSSET Benoît, Dirigeant d'entreprise 3DBM

Article 2 :

Le jury ainsi constitué dans l'article 1 siège également en tant que :

- Commission pédagogique chargée de proposer au Président, dans le cadre des dispositions des articles D.613-38 à D.613-50 relatifs à la validation d'études, expériences professionnelles ou acquies personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations de l'enseignement supérieur pour les étudiants ne disposant pas du titre requis, pour l'année 2021/2022.

Article 3 :

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 4 :

Le Directeur de l'IUT Henri Poincaré de Longwy, M. Harouna SOULEY ALI est chargé de l'application du présent arrêté qui sera notifié aux personnes concernées et affiché à la Présidence, sur le site internet de l'université et au sein de la composante.

Fait à Nancy, le 31 octobre 2020

Le Président de l'Université de Lorraine

Pierre MUTZENHARDT



Affiché le :

1 5 MARS 2022

Transmis au Recteur, Chancelier des universités le :

1 5 MARS 2022